



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Négos 2025-2029 : les travailleurs et travailleuses de la construction acceptent avec fierté les offres sectorielles proposées pour l'IC-I et le GCV**

**Montréal, le 10 avril 2025** – Les membres de l'Alliance syndicale de la construction – regroupant les cinq syndicats de l'industrie – ont voté en faveur des ententes conclues dans les secteurs Institutionnel-Commercial et Industriel (IC-I) ainsi que du Génie civil et Voirie (GCV). Ces secteurs représentent environ 80% des heures déclarées dans l'industrie de la construction. Les votes effectués auprès des membres de chaque syndicat confirment les ententes sectorielles conclues avec l'Association de la construction du Québec (ACQ) le 5 mars dernier, ainsi qu'avec l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) le 12 mars dernier.

Le bon déroulement des négociations des clauses particulières pour chacun des métiers et occupations dans les secteurs concernés a permis de conclure des ententes de principe complètes. Celles-ci ont ensuite été soumises aux membres pour fins de ratification. Des votes ont été organisés par les cinq syndicats, et l'ensemble des membres de l'Alliance syndicale a entériné les ententes.

#### **Pourcentages obtenus en faveur de l'entente :**

Institutionnel-Commercial : 84,5%

Industriel : 84,6%

Génie civil et Voirie : 85%

« À la suite des ratifications, l'Alliance syndicale tourne une page d'histoire dans l'industrie de la construction. Pour la première fois depuis plusieurs années, les salarié.e.s de trois secteurs d'activité vont recevoir des augmentations salariales à l'échéance des conventions collectives. Les travailleurs et travailleuses obtiendront celles-ci à partir du 27 avril prochain » affirme Alexandre Ricard, porte-parole de l'Alliance syndicale.

L'Alliance syndicale se réjouit d'avoir des contrats de travail pour les quatre prochaines années. « Les travailleurs et travailleuses apportent une contribution significative à la construction du Québec de demain et il était important pour nous que ces ententes en soient le reflet. Elles permettront à nos membres de regagner le pouvoir d'achat perdu depuis quatre ans, et d'obtenir une qualité de vie plus saine pour leur famille » rajoute M. Ricard. Les ententes ont été acceptées par les travailleurs et travailleuses, qui agissent fièrement comme moteur économique important pour le Québec.

### **À venir aux tables de négociations**

Quant au secteur Résidentiel (notamment, les constructions neuves de six étages et moins), il reste beaucoup de chemin à faire, puisque aucune entente n'a encore été conclue avec l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ). L'Alliance syndicale tiendra ses membres informé.e.s des développements à cet égard.

### **À propos de l'Alliance syndicale de la construction**

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. [www.facebook.com/AllianceSyndicale/](http://www.facebook.com/AllianceSyndicale/)

– 30 –

### **SOURCE : Alliance syndicale de la construction**

#### Renseignements :

Élisabeth Cloutier, conseillère aux communications  
514 625-2479